

parité et n'a laissé aucun doute dans l'esprit de ceux d'entre nous qui étaient à la Chambre à ce moment-là que l'établissement d'un régime de parité des prix serait une solution au problème de l'agriculture. De fait, ainsi qu'en fait foi la page 2085 du hansard de ce même jour, le premier ministre a proposé l'amendement suivant:

Que tous les mots après "que" soient rayés et remplacés par les mots suivants:

"De l'avis de la Chambre, le Gouvernement devrait songer à l'opportunité de présenter, à la présente session, une mesure établissant, à l'égard des produits agricoles, des prix de parité à des niveaux qui soient propres à assurer, pour les producteurs, un juste rapport entre les prix de vente et de revient."

On est revenu sur le même thème durant la campagne électorale de 1957. Pour le moment, je crois suffisant de me reporter à quelques-uns seulement des discours prononcés par le premier ministre au cours de cette campagne. Certains de ces discours ont déjà été cités ici. D'après le *Journal* d'Ottawa, numéro du 9 mai 1957, le premier ministre aurait dit à Brantford que les conservateurs, s'ils étaient élus "mettraient en œuvre un programme souple de soutien des prix en vue d'assurer aux producteurs agricoles une parité suffisante fondée sur un juste rapport entre les prix et le coût de revient". J'imagine que cette promesse valait également pour les cultivateurs des provinces des Prairies. Le 25 avril 1957, dans son discours d'inauguration de la campagne, le premier ministre a défini sa politique agricole. Je cite un compte rendu qu'en ont donné les journaux:

Nous assurerons au cultivateur sa juste part du revenu national...

"Nous assurerons!"

...par le maintien d'un programme souple,—je souligne le mot "souple"....

C'est le premier ministre qui souligne.

...de soutien des prix en vue d'assurer aux producteurs agricoles une parité suffisante fondée sur un juste rapport entre les prix et le coût de revient.

D'où il n'est que juste de conclure que le premier ministre pensait au producteur de l'Ouest, comme d'ailleurs à tous les autres producteurs agricoles. A la dernière session, le ministre de l'Agriculture a présenté sa mesure de stabilisation des prix agricoles et l'a défendue comme réalisant toutes les promesses électorales de son parti.

**L'hon. M. Harkness:** Et c'est vrai.

**L'hon. M. Pearson:** Compte tenu de ce que je viens de citer et de la déclaration que le premier ministre a faite à la Chambre en 1956, lorsqu'il préconisait une politique agricole fondée sur les prix de parité et définissait ce qu'il entendait par les prix de parité, et j'ai rappelé la définition qu'il en a donnée,

comment le ministre de l'Agriculture peut-il dire que la mesure de stabilisation agricole présentée à la dernière session a rempli toutes les promesses électorales de son parti? En expliquant cette mesure législative, le ministre a déclaré,—et je m'en réfère à la page 2518 du hansard du 14 décembre 1957,—qu'un prix garanti pouvait être fourni par l'achat de cette denrée, par le paiement de versements d'appoint et autres versements de prix de soutien déterminés par le gouverneur en conseil. Qu'était-il arrivé au sujet de ces versements d'appoint? Samedi dernier, le premier ministre en a rejeté l'idée pour l'agriculture de l'Ouest car, et je cite ses paroles reproduites à la page 4562 du hansard de cette session, ils "ne sont pas dans l'intérêt durable des producteurs de céréales de l'Ouest ni de l'ensemble du pays".

**L'hon. M. Harkness:** Je viens de finir d'expliquer que ce ne sont pas des versements d'appoint, mais des paiements uniformes.

**L'hon. M. Pearson:** Ils le sont, en effet! Je m'efforce d'expliquer que la politique agricole que préconisait le gouvernement actuel lorsqu'il formait l'opposition et lorsqu'il en parlait durant la campagne électorale se basait sur la parité et les versements d'appoint.

**L'hon. M. Harkness:** Il existe des versements d'appoint pour un grand nombre de denrées.

**L'hon. M. Pearson:** Je pense que même l'ingéniosité du ministre de l'Agriculture ne suffira pas à prouver à la Chambre que la mesure comprise dans cette question et la politique que le gouvernement a adoptée jusqu'à maintenant au sujet de l'agriculture répondent aux promesses que le premier ministre et lui-même ont faites au cours de la campagne électorale et auparavant à la Chambre. De fait, samedi dernier quand le premier ministre a pris la parole on n'a entendu aucun appel retentissant pour établir la parité. Il n'y a eu aucune déclaration éclatante pour les versements d'appoint. Il n'y a pas eu de formule pour garantir un rapport entre le prix de revient et les prix de vente, aucun principe n'a été formulé pour que le cultivateur touche une juste part du revenu national. Et voilà ce dont mes honorables amis ont tellement parlé durant la campagne électorale et avant cela à la Chambre.

Nous avons donc le droit de demander au premier ministre si, sur ce point, il a répudié ses promesses électorales aux cultivateurs des Prairies. Nous avons le droit aussi de signaler que le programme agricole que le premier ministre a proposé pour les cultivateurs de l'Ouest quand il était dans l'opposition est en déliquescence. Je ne doute pas